

Économie informelle, économie populaire et économie sociale et solidaire : une mise en perspective Nord-Sud

Louis Favreau

Resumé : Il existe encore beaucoup de confusion à propos des notions d'économie informelle, telle que l'a introduite le Bureau international du travail en 1972 et d'économie populaire, concept défini par des organisations non gouvernementales (ONG) et des chercheurs d'Afrique et d'Amérique latine dans les années 1980. D'autant plus qu'elles sont souvent adossées aux idées d'« économie sociale » et d'« économie solidaire ». Cet article présente quelques paramètres de base de ces notions et une mise en perspective, sachant qu'elles sont, chacune à leur manière, une affirmation politique traversée par des sensibilités sociales et culturelles relativement différentes selon les pays et les continents, au Nord comme au Sud.



Rezimè : Gen anpil konfizyon apwopo nosyon kou ekonomi enfòmèl, tankou Biwo entènasyonal pou travay la te parèt ak li nan ane 1972 la epi «ekonomi popilè » ki se lide ONG yo epi chèchè nan kontinan Lafrik la ak Ameriklatin lan depi nan ane 1980 yo. Anplis tèm sa yo anpil fwa, yo mache kòtakòt ak mo kou : ekonomi sosyal epi ekonomi solidè. Nan atik sa a nou va jwenn kèk lide fondamantal sou nosyon sa yo ansanm ak yon vizyon pou nou ale pi lwen, paske mo sa yo, yo chak nan fason pa yo, se pozisyon ideyolojik sosyal epi kiltirèl ki diferan selon peyi kote yo sèvi ak yo, epi kontinan yo sou bò Nò tankou sou bò Sid.

1. ÉCONOMIE INFORMELLE OU ÉCONOMIE POPULAIRE ?

Globalement, l'économie informelle s'inscrit dans le contexte d'une tendance lourde apparue dans les trois ou quatre dernières décennies dans les pays du Sud, une urbanisation sans industrialisation. C'est dire qu'une population urbaine flottante de travailleurs (représentant plus ou moins 50 à 80 % de la population active selon les pays) vit de petits boulots ou d'un travail précaire.

La plupart des études réalisées sur cette économie font consensus pour la définir comme le fait l'historien et économiste Paul Bairoch [1] : a) une économie de survie, car il n'y a pas ou peu d'accumulation ; b) une économie de la débrouille où des millions de gens s'organisent en marge de l'aide et de la réglementation de l'État ; c) une économie qui privilégie des stratégies d'embauche au sein des groupes familiaux ; d) une économie où les moyens de financement sont faibles. Cette notion a fait son apparition au Bureau international du Travail en 1972 à la suite d'une étude sur l'emploi au Kenya.

Cependant, dans l'économie informelle, il y a de tout. Il s'agit aussi bien d'activités comme celles du cireur de chaussures, du vendeur ambulant, du travailleur indépendant d'un petit atelier de réparation automobile, ou d'activités de prostitution ou de trafic de drogue. Si on retire de ces activités les activités économiques plus ou moins criminalisées, cette notion n'en demeure pas moins fortement connotée parce qu'utilisée sous le mode comparatif avec l'économie formelle, d'où la caractérisation courante par la négative : en marge de la loi, disposant de peu d'accumulation, n'offrant pas de protection sociale, transitoire, etc.

Depuis une ou deux décennies, la notion d'économie populaire tend à se substituer à celle d'économie informelle. Pourquoi ? Certains en parlent comme d'une économie ultralibérale, de l'esprit d'entreprise qu'on présupait universel et qui aurait investi les milieux populaires bloqués dans leur capacité d'initiative par les réglementations désuètes des pouvoirs publics comme Desoto [2]. D'autres parlent d'un secteur socialement utile comme palliatif à la pauvreté extrême, comme l'évalue le Fonds monétaire international (FMI). Dans un cas comme dans l'autre, **le point de vue des acteurs a été ignoré**. Or, un certain nombre d'études plus récentes révèlent, sous cet angle, qu'il s'agit plutôt d'acteurs mettant en oeuvre des stratégies de subsistance de même que des réseaux misant sur le facteur travail et la coopération entre pairs plutôt que sur le facteur capital et l'esprit d'entreprise inscrit dans une logique marchande [3, 4, 5]. Cette notion d'économie populaire, par nombre de ses activités et formes d'organisation, rend possible le rapprochement avec

Tableau 1 Économie populaire

	ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES POPULAIRES	MICRO-ENTREPRISES FAMILIALES	INITIATIVES INDIVIDUELLES
Niveau de croissance	Ateliers autogérés	Ateliers productifs	Chauffeurs de taxi
Niveau de subsistance	Groupes d'achat	Petits magasins	Petites réparations
Niveau de survie	Cuisines collectives	Récolte des déchets	Vendeurs de rue

l'économie sociale et solidaire (ESS), tout particulièrement les organisations économiques populaires et les micro-entreprises familiales.

Cette économie populaire serait-elle un creuset pour l'économie sociale et solidaire? Ces initiatives peuvent, si elles croissent, devenir soit des entreprises du secteur privé, soit des entreprises collectives (coopératives, mutuelles ou associations à vocation marchande). À certaines conditions, elles participent d'une stratégie d'organisation collective en contribuant à la construction de systèmes locaux d'échanges et à une plus grande coopération entre pairs au regard du travail. Cela devient possible lorsqu'elles reçoivent l'appui de mouvements sociaux locaux ou d'ONG qui leur font connaître ce mode d'organisation et qu'elles sont accompagnées au plan de la capitalisation (par la finance solidaire notamment), au plan de la mise en marché collective, etc. C'est à ce moment-là que la transition peut s'opérer.

L'économie populaire est donc aujourd'hui de plus en plus examinée dans sa relation avec cette famille de dynamiques socio-économiques (économie sociale et solidaire et développement local), ce qui, jusqu'à récemment, avait peu été fait parce que les théories dominantes de développement présentes dans les grandes institutions internationales et dans les milieux universitaires ont longtemps tenu pour négligeables les facteurs suivants:

- a) les activités économiques non régies par la recherche du profit;
- b) l'ancrage territorial et communautaire de nombreuses initiatives économiques de proximité;
- c) les échelles complémentaires du développement économique (du local à l'international).

Cette « autre économie », dans la plupart des sociétés du Sud, constitue aujourd'hui le mode prévalent d'ascension économique pour plusieurs groupes. Cette « économie de la débrouille », caractérisée principalement par l'auto-emploi, la création d'entreprises familiales, la forte présence sur le marché des biens et services liés à la vie quotidienne, a également pris encore plus de vigueur avec la recrudescence des migrations internationales. D'où le questionnement actuel sur le rôle des diasporas à l'égard de leurs pays d'origine [6]. Autrement dit, contrairement à l'idée fortement répandue, les ONG ne sont pas les seuls acteurs collectifs du développement en contexte de précarité. Dans le registre du premier développement, celui des échanges locaux qui sont la plupart du temps en dehors – voire exclus – des régulations classiques des États et des pratiques de commerce internationales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on retrouve trois acteurs majeurs:

- a) d'abord les entrepreneurs populaires, ces dizaines de milliers de petites entreprises familiales qui forment 50, 60, 70 et même 80 % de l'économie des pays du Sud, chaînon premier de ce redéploiement par le bas du développement;

- b) ensuite les entrepreneurs nomades, ces migrants transnationaux qui font transiter toutes sortes de marchandises du Nord au Sud et du Sud au Nord;
- c) enfin les diasporas devenues, un peu malgré elles, des agents de développement en exerçant non seulement une fonction sociale que les États ne remplissent pas ou plus (sécurité sociale), mais aussi une fonction économique, notamment le développement des infrastructures de leur village natal.

Avec ces acteurs économiques nouveaux, le défi du développement devient alors le suivant: comment faire en sorte que ces activités économiques populaires deviennent de véritables solutions de rechange socioéconomiques et des parties prenantes d'un développement intégré de leur pays et d'une autre mondialisation? Les acquis de l'ESS tels qu'ils ont été amorcés par le mouvement ouvrier et paysan des pays du Nord peuvent ici devenir précieux, car toutes ces expériences sont à l'origine des **initiatives économiques populaires**.

Les choses sont cependant plus complexes qu'il n'y paraît. Il faut éviter la transposition pure et simple de l'ESS du Nord au Sud. L'économiste Odile Castel, dans son ouvrage de 2002 [7] avait vu juste en observant ce type d'initiatives au Brésil, ce qui lui a fait introduire la notion d'« économie populaire solidaire ».

2. LA TRAJECTOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) QUI A ÉMERGÉ AU NORD

De quoi est faite l'ESS au Nord? Pour le savoir, il faut d'abord remonter loin dans le temps (de 150 à 200 ans en arrière):

- a) l'ESS s'inscrit dans le sillage de mouvements sociaux, le mouvement ouvrier au 19^e siècle et d'autres mouvements sociaux au 20^e siècle (mouvement associatif, mouvement écologique, mouvement des femmes). Les initiatives de l'ESS sont pour la plupart, du moins à l'origine, des organisations économiques populaires liées à ces mouvements.
- b) l'ESS fait partie de l'histoire des classes populaires et moyennes qui s'investissent -ou plutôt s'aventurent sur le terrain de l'économie -dans le développement d'entreprises, souvent par la force des choses, mais aussi par aspiration à plus de justice sociale et de démocratie.
- c) l'ESS a une éthique sociale forte héritée des mouvements sociaux de son époque qui est inscrite directement non seulement dans sa mission, mais dans son fonctionnement et ses règles [8].

Les plus récentes initiatives au Nord, qu'il s'agisse des entreprises communautaires au Royaume-Uni et au Canada, des sociétés d'emploi et de qualification en Allemagne, des entreprises de formation par le travail en Belgique, des régies de quartier françaises ou des coopératives sociales en Italie, en Suède et au Royaume-Uni ou des entreprises d'insertion au Québec, pour ne nommer que celles-là, sont relativement proches des composantes historiques de l'économie sociale [9], parce qu'elles ont avec celles-ci, pour l'essentiel, des caractéristiques communes.

Génération nouvelles ou plus anciennes se rejoignent parce qu'elles sont fondées sur les principes suivants :

- a) des finalités qui ne sont pas de servir les intérêts de détenteurs de capitaux, mais de combiner viabilité économique (lucrativité limitée) et utilité sociale;
- b) des acteurs qui s'associent pour créer une entreprise répondant aux besoins de base d'un groupe ou d'une collectivité locale;
- c) des structures et des règles orientées vers la participation démocratique et dont la répartition du pouvoir ne se fait pas en fonction du capital détenu;
- d) des activités collectives de caractère entrepreneurial au sens où la production de biens ou de services se développe sur les marchés (privé ou public) à partir d'un travail de coopération entre associés d'une même entreprise.

Nous avons donc alors, au départ comme à l'arrivée, des entreprises qui sont des regroupements de personnes et non des regroupements de capitaux; des entreprises dont la propriété est collective, propriété des usagers ou des salariés; des entreprises démocratiques inscrites dans un statut plus ou moins formel d'association, de coopérative ou de mutuelle; des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif (les surplus, profits et ristournes étant de caractère inaliénable); des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise ni dans un environnement favorable à leur participation directe sur ce terrain. Le sens premier et fondamental attribué à cette économie sociale peut se résumer dans l'heureuse formule de l'économiste Danièle Demoustier : « **S'associer pour entreprendre autrement** ».

3. ÉCONOMIE POPULAIRE SOLIDAIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : MYTHES ET RÉALITÉS

J'ai exercé pendant plus de 20 ans le métier d'organisateur communautaire, dans la région de Montréal surtout, et j'ai enseigné pendant 25 ans dans une université le développement des communautés. Je dirige toujours une chaire de recherche dans ce domaine, la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC, <http://w3.uqo.ca/crdc/>). Autant dire que le développement local et l'économie solidaire sont ma tasse de thé. Mais dans bon nombre de rencontres auxquelles je participe au Québec comme en Europe ou dans des pays du Sud, je suis frappé par la persistance du mythe du « *Small is beautiful* ». Cela en fera certainement tiquer plus d'un, mais bon nombre d'associations au Sud (ONG) et d'organisations de coopération internationale (OCI) du Nord ne jurent que par les vertus **quasi-exclusives du travail à la « base »**. Qu'est-ce à dire ? Que tout passe par les initiatives d'une économie de proximité dans ces communautés. Est entendue ou sous-entendue l'idée que les grandes organisations qui les ont précédées (les grandes coopératives, les grands syndicats, etc.) ne sont pas réformables. À cela je rétorque : Oui, mais qu'en est-il du rôle des États et du rôle de

l'action collective à plus grande échelle (celle des partis progressistes comme celle des mouvements sociaux) dans la construction d'un rapport de force ? Et qu'en est-il de la recherche d'une solution globale. Car les solutions locales auront beau se multiplier par dizaines de milliers, on se doute bien que cela ne sera pas suffisant pour changer le monde.

4. LE TRAVAIL À LA BASE DANS LES COMMUNAUTÉS : PORTÉE ET LIMITES

Le développement local est aux prises avec un vieux problème du développement local : face aux politiques descendantes (*top down*) des États, jugées inefficaces, la tentation est grande d'adopter une position selon laquelle le changement social ne se fera que par le « développement par le bas ou ascendant (*bottom up*) ». Les projets de ce type sont assez souvent « anti étatistes », branchés presque uniquement sur une intervention à petite échelle, dans des contextes où les canaux institutionnels permettant aux organisations de se faire entendre sont peu crédibles, faibles ou inexistantes. La proximité des populations, la plus grande agilité présumée de ce type d'intervention, l'autonomie à l'égard de toute institution sont les caractéristiques le plus souvent mises en valeur dans ce travail de mobilisation locale. Un peu trop même !

Cette stratégie a ses limites : l'efficacité structurante de ces projets est, la plupart du temps, assez faible au plan économique et au plan politique, malgré certains succès... locaux. Par exemple, le marché pour les produits de cette économie très locale est relativement réduit. Et l'influence que les projets ont sur les institutions (les pouvoirs publics et leurs élus) est souvent nulle. Sans compter le risque de rivalité entre les organisations qui sont, pour la plupart, en quête de financement public (national ou international) auprès des mêmes sources.

Ce courant persistant dans nombre de mobilisations collectives, courant que nous pourrions qualifier de « basiste », fait peu de cas des conditions réelles de réussite observées dans de nombreuses recherches portant sur le Québec [10] comme sur la coopération Nord-Sud [11]. Quelles sont ces conditions de base ? Globalement et dans une perspective de coopération internationale, cette intervention exige la présence de trois acteurs qui convergent et favorisent la rencontre d'un mouvement ascendant et d'un mouvement descendant :

- a) la capacité des organisations à mobiliser les leaders de communautés locales et à créer des passerelles avec les institutions locales;
- b) l'appui actif d'institutions locales (le centre communautaire, le dispositif local de microfinance, les églises locales, la commune ou la municipalité, etc.);
- c) l'ouverture des pouvoirs publics aux demandes des communautés;
- d) un lien fort avec de grandes organisations coopératives, syndicales ou paysannes nationales disposant de filières d'entrée au sein de l'État.

5. ÉCONOMIE SOLIDAIRE, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET POLITIQUES PUBLIQUES

Ce « basisme » oublie l'objectif à terme qui est non seulement de créer des communautés fortes, mais de travailler à d'autres échelles, d'aider à fédérer ces initiatives dans le cadre d'un rapport de forces que toutes les organisations de la « société civile » ont à vivre directement ou indirectement avec de grandes firmes multinationales qui gouvernent nos vies (alimentation, santé, énergie et transport, communications...)¹. Or, les trois volets dont nous venons de parler sont constitutifs de la construction de ce rapport de forces pour soutenir le développement d'un État social, ce qui est loin d'être évident en Haïti. État social, qu'est-ce à dire ? Il s'agit d'un État qui se caractérise :

- a) par la production des services collectifs de base de caractère public en matière de santé, de services sociaux, d'éducation... et donc un minimum de politiques sociales. Bref, une société ne peut s'en tenir à des services communautaires sans lien avec l'impératif de développement d'un service public ;
- b) par sa contribution à la transformation des rapports de travail : faire exister un droit du travail, reconnaître le syndicalisme dans les principaux secteurs de l'économie, développer une politique de l'emploi, développer une politique de soutien à l'économie populaire. Cela est très peu pris en compte dans le travail de bon nombre d'OCI, de diasporas et d'ONG nationales ;
- c) par son soutien au développement d'un tissu économique productif par des politiques économiques axées sur le renforcement des territoires. Ce type de politiques publiques est souvent oublié ou négligé.

La conception d'un État social digne de ce nom a pu se développer dans les sociétés du Nord à la faveur de luttes sociales, notamment grâce aux mobilisations du mouvement ouvrier et paysan (syndicats, coopératives et partis politiques de gauche) et du mouvement des femmes, luttes qui ont donné le maximum de leur efficacité en étant coordonnées, convergentes, portées par des organisations capables de multiplier les échelles d'intervention. Le plus bel exemple est celui du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) en France et son expérience d'unité au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, que relate Stéphane Hessel dans son populaire essai publié en 2010 *Indignez-vous!* [12].

Cet État social est, bien sûr, à renouveler dans le Nord, car il a en partie reporté en sous-traitance bon nombre de services collectifs (services refilés au secteur privé ou aux ONG). Et les gouvernements successifs, surtout avec la crise que traverse la planète depuis 2008, restent souvent coincés sur la seule dynamique de la démocratie représentative alors que la démocratie

oeuvre aussi dans le registre délibératif (consultation des forces sociales et dialogue social entre partenaires) et dans le registre associatif (reconnaissance de la société civile, de son autonomie et de sa légitimité).

Dans le Sud, cet État social est à reconstruire parce que les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont littéralement démantelé ce qui avait commencé à émerger dans les années 1960 et 1970. **C'est que le rapport impôts/citoyenneté** bâti sur plusieurs décennies dans les pays du Nord **n'a pas encore eu lieu** dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Cela surprendra peut-être mais, historiquement, la démocratie a reposé sur une philosophie politique qui donnait à **l'impôt le fondement premier de la citoyenneté**. En d'autres termes, une fiscalité obtenue sur un financement librement consenti des citoyens d'un même pays. Et cet impôt est le prix que nous payons pour avoir collectivement des services publics : des enseignants, des infirmières, des travailleurs sociaux, des routes, de l'électricité à moindre coût, une collecte sélective des déchets, des espaces aménagés pour les loisirs, des mesures favorisant l'emploi des jeunes, l'habitat coopératif et communautaire, etc. Une réalité souvent oubliée ou perdue de vue. Réalité souvent non perçue au Sud parce que les États nationaux de ces pays sont souvent des États prédateurs et clientélistes à souhait. Cet impôt est donc la première expression de la citoyenneté et de la démocratie du fait qu'il favorise une certaine redistribution de la richesse et agit par effet domino sur le développement des communautés.

5. CONCLUSION

En résumé, **la force du lien entre citoyenneté et impôts est le point de jonction de la redistribution de la richesse et de la démocratie**. C'est là toute la base des relations entre l'économie et nos institutions démocratiques. Sans institutions et mouvements démocratiques, l'économie est laissée à elle-même et la croissance considérée comme source automatique de progrès social et culturel (pensée néolibérale). La démocratie fonctionne autrement : elle s'appuie en premier lieu sur les élus qui représentent les citoyens à l'Assemblée nationale. Puis il y a les gouvernements locaux qui cherchent à se tailler une place par rapport aux gouvernements centraux. En revanche, la démocratie n'est pas que représentative. Elle est aussi faite de milliers d'associations de toutes sortes : associations de quartier, coopératives, syndicats de travailleurs, organisations de développement local, OCI, groupes de femmes, réseaux de jeunes, organisations d'agriculteurs, etc., lesquelles, pour être efficaces et structurantes, doivent sortir de la pensée et de la stratégie du « Small is beautiful » pour faire grandir leur force de frappe au-delà du local.

C'est dans cette perspective que le développement des communautés doit être pensé s'il doit devenir durable et solidaire. C'est ce qui ressort de deux études monographiques que nous avons

1. Comme l'auteur en a fait rapidement la démonstration dans un bref article sur la main mise de la chaîne alimentaire au plan mondial (production, transformation, commercialisation) <http://www.oikosblogue.coop/?p=15486>.

menées récemment sur l'expérience du mouvement coopératif québécois (SOCODEVI en 2012) [13] et sur celle du mouvement des agriculteurs québécois dans les pays du Sud [14]².

Une autre conclusion à tirer est qu'il ne faut pas penser que les grandes organisations internationales comme l'ACI (coopératives), la CSI (syndicats) ou l'OMA (agriculteurs) sont inaptées au changement et ne captent pas ce qui se passe « à la base ». La dernière décennie prouve plutôt le contraire : ces grandes organisations sont en train de se renouveler sérieusement, selon les travaux que nous avons menés il y a quelques années à ce propos [15], et cherchent de plus en plus à prendre en charge l'urgence écologique [16] qui n'est plus considérée comme une question secondaire. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Bairoch, P. (1997), *Victoires et déboires III (histoire économique et sociale du monde du 16^e siècle à nos jours)*, Paris, Gallimard.
- 2 Desoto, F. (1984), *El Otro Sendero*, Lima, Peru.
- 3 Favreau, L. et L. Fréchette (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Québec, 286 p.
- 4 Fonteneau, B., Nyssens, M. et A. S. Fall (1999), « Le secteur informel : creuset de pratiques d'économie solidaire ? » dans Defourny, J., Develtere, P. et

B. Fonteneau (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Éd. De Boeck Université, Paris/Bruxelles, p. 159-178.

5 Doucet, C. et L. Favreau (2007), « Les diasporas ouest africaines, agents de développement ? », dans Favreau, L. et A. Salam Fall, *L'Afrique qui se refait*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 243-270.

6 Ortiz, H. (1994), *Las organizaciones economicas populares (semillas pequenas para grandes cambios)*, Servicios Educativos El Agustino, Lima.

7 Castel, O. (2002), *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?* Paris. La Découverte.

8 Demoustier, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Alternatives économiques/Syros, Paris.

9 Defourny, J., Develtere, P. et B. Fonteneau (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Éd. De Boeck Université, Paris/Bruxelles.

10 Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L. et L. Fréchette (2007), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 540 p.

11 Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

12 Hessel, S. (2010), *Indignez-vous !* Éd. Indigènes, Montpellier, 30 p.

13 Favreau, L. et E. Molina (2014), *La solidarité internationale du mouvement des agriculteurs québécois. L'expérience de l'organisation UPA Développement international*, Éd. CRDC, UQO, 100 p. <http://www4.uqo.ca/crdc-geris/>

14 Favreau, L. et E. Molina (2012), *Le mouvement coopératif québécois et la solidarité internationale. L'expérience de SOCODEVI*. <http://w4.uqo.ca/crdc/>

15 Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement : le défi d'une mondialisation solidaire*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

16 Favreau, L. et M. Hébert (2012). *La transition écologique de l'économie. Contribution des coopératives et de l'économie solidaire*. Presses de l'Université du Québec, Québec.

2. Tous les deux disponibles gratuitement sur le site de la CRDC : <http://w3.uqo.ca/crdc/>

Louis Favreau, est sociologue (Ph. D, Université de Montréal) et professeur émérite de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Champs de recherche et d'expertise : transition écologique de l'économie, solidarité internationale, économie coopérative et solidaire, mouvements sociaux et développement des communautés. Titulaire d'une Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) <http://www4.uqo.ca/crdc-geris/>, il est membre du comité scientifique des Rencontres du Mont-Blanc et président d'une organisation québécoise de solidarité internationale, le Fonds Solidarité Sud. louis.favreau@uqo.ca

